



## LE PATRIMOINE MUNICIPAL - ETAT DES LIEUX

**Objectif :** faire le bilan de l'état du patrimoine communal afin de commencer à définir un programme d'entretien / réfection à long terme ainsi que des mesures immédiates et peu coûteuses pouvant être rapidement mises en œuvre, dans un souci d'efficacité et d'économie.

### LE MOT DU MAIRE



La commune est dotée d'un patrimoine utile à tous et qu'il faut préserver.

Des mesures sont déjà engagées. D'autres sont à venir notamment en vue de réaliser des économies (organisationnelles ou énergétiques).

Toutefois, vu le budget restreint de la commune, certaines actions devront être menées avec le soutien des bénévoles prêts à s'impliquer. La journée du 6 septembre 2014, une trentaine de personnes ont déjà répondu présentes et je m'en réjouis.

Alain Grosjean

### LES BÂTIMENTS

#### La mairie-école :

- **Le bâtiment n'est pas isolé**, ce qui entraîne une importante consommation de chauffage (7 000 € par an). **Solution envisagée :** vider le grenier et l'isoler (prévu en 2015).
- **Une fuite d'eau considérable** (7 m<sup>3</sup> par jour) existe entre le bâtiment et les toilettes des élèves situées au fond de la cour. **Solution envisagée :** étudier la faisabilité de poser des toilettes supplémentaires à l'intérieur et condamner la canalisation fuyarde.
- **Le plafond de l'école primaire est recouvert de dalles de polystyrène**, interdit pour les établissements recevant du public. **Solution envisagée :** décoller les plaques et poser un faux plafond (prévu en 2015)
- **Les sanitaires du périscolaire sont insalubres** en absence d'aération suffisante, le plancher est détérioré. **Solution envisagée :** Poser une VMC et refaire un plancher à neuf pour le carrelé.

#### L'église :

- **Le bâtiment présente de sérieuses infiltrations** sur les murs sud et ouest. **Solution envisagée :** mandater le futur maître d'œuvre des travaux du presbytère pour diagnostiquer l'origine des infiltrations et proposer un chiffrage des travaux nécessaires.
- **Des enfants montent dans le clocher** car l'accès n'est actuellement pas sécurisé. Le risque de chute mortelle est majeur. **Solution envisagée :** le conseil de fabrique a souhaité acheter des plaques de plexiglas qui seront posées par la municipalité.

#### La Gare :

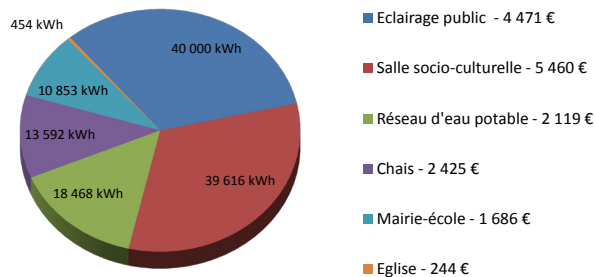
- **Les étages sont à l'abandon** et font office de pigeonnier. Le sol y est jonché de fientes et de cadavres qui attaquent le plancher. **Solution envisagée :** condamner les carreaux cassés et nettoyer le sol là où il est encore accessible (prévu cet hiver).

#### La station de pompage :

- **Des arbres menacent de tomber sur l'ouvrage** et risquent d'endommager les clôtures et la maçonnerie. **Solution envisagée :** élaguer les branches présentant un risque de chute (prévu cet hiver).

### ZOOM SUR

#### la consommation électrique en 2013



#### Le réservoir d'eau potable :

- **Le crépis extérieur et le mur sont très abîmés**, **Solution envisagée :** purger le crépis et boucher les fissures (prévu en 2016).
- **La canalisation d'amenée est rouillée** et la vanne spécifique au réseau de lutte contre les incendies est bloquée. **Solution envisagée :** poser un by-pass pour pouvoir vidanger le réservoir sans couper l'eau, et remplacer les ouvrages défectueux.
- **La cuve est fortement dégradée**, le béton se désagrège et tombe dans l'eau. **Solution envisagée :** lors de la vidange, purger la voûte et y apposer un nouvel enduit, et nettoyer l'ensemble de la cuve.



## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### Travaux suite au coup de vent du 06 juillet

Lors du gros coup de vent du 06 juillet, la toiture de l'église a été endommagée. Quelques mètres carrés de tuiles se sont envolés ou ont été déplacés. Une cheminée de la gare, surplombant le mur d'escalade de la base de loisirs menaçait de s'écrouler. La commune a décidé de faire intervenir en urgence l'entreprise Metzger pour sécuriser les deux édifices communaux. L'opération, dont le montant s'élève à 1 560 € a été financée à hauteur de 870 € par les assurances.

### Travaux du presbytère

M. Grosjean, adjoint en charge de la réalisation des travaux du presbytère, a mandaté l'Agence Technique du conseil général, MATEC (voir présentation ci-après), pour accompagner la commune dans l'élaboration et le suivi du projet d'aménagement de la future mairie. Un architecte sera désigné cet hiver pour réaliser le projet.

### Réfection de la cour de l'école

P. Mayer et les ouvriers communaux ont profité des vacances estivales pour réaliser des travaux nécessaires de réfection de la cour de l'école : Réparation des trous dans le grillage et des poteaux descellés. Nettoyage et reprise du revêtement de la cour devenu dangereux.

### Un rucher à la base de loisirs

M. Quari, apiculteur de Burlioncourt, plantera cet hiver des ruches à proximité du camp des trappeurs sur un terrain mis à disposition par la commune, en accord avec la fédération des foyers ruraux de Moselle. En contrepartie, M. Quari s'est engagé à expliquer aux élèves de l'école et aux enfants de la base de loisirs la vie des abeilles et les secrets de la fabrication du miel.

### Fleurissement

Le conseil municipal accompagné par une vingtaine de chambreyens, s'est rendu dans la commune de Montreux, en Meurthe-et-Moselle, où une poignée de bénévoles a réalisé l'ensemble de l'aménagement paysager conçu par notre conseiller, M. Husson dans le cadre de son activité professionnelle. Aménagement qui a permis à ce village d'être classé «trois fleurs». Afin de mettre en application les enseignements de cette journée, la municipalité a organisé une journée de chantier bénévole le 06 septembre, autour de la mairie et du cimetière.

### Relevé des compteurs d'eau

T. Klein est mandaté pour faire le tour des habitations afin de relever les compteurs d'eau. A cette occasion, nous rappelons que vous pouvez mensualiser votre facture. Il vous suffit de vous rendre en mairie pour remplir un formulaire.

## SALLE SOCIOCULTURELLE

### La salle socioculturelle «Charles Paté» fait peau neuve !

La commune a décidé de rééquiper la salle socioculturelle afin que les chambreyens disposent de cet équipement avant la fin de l'année. Durant l'été, Thierry et Lionel Klein se sont chargés d'installer la cuisine, achetée auprès d'un établissement de santé (1 frigo armoire, 1 gazinière électrique, 1 table en inox, 1 table de découpe, 1 armoire inox à suspendre, 1 hotte aspirante). 20 tables et 100 chaises, ainsi que la vaisselle nécessaire ont été livrés en octobre. Fermée pendant plusieurs semaines, la salle a également fait l'objet de travaux de peinture réalisés bénévolement par Elsa Semerdjian, artisan peintre.

Le montant total de l'opération, 7 330 € HT est financé à hauteur de 2 000 € par la réserve parlementaire de M. Masson, sénateur de la Moselle.

Le conseil municipal a par ailleurs voté un règlement d'utilisation assorti d'une nouvelle grille de tarifs de mise à disposition de la salle, plus avantageuse, dans le but de la louer davantage. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de la mairie.



## MOSELLE ASSISTANCE TECHNIQUE

Le conseil général de la Moselle a développé en 2013 une agence d'ingénierie au service des communes



Comme 437 autres collectivités, la commune de Chambrey a adhéré à cette agence afin de profiter des services de conseil juridique et technique dans le domaine des travaux de voirie et réseaux, la construction et la réhabilitation des bâtiments publics, les travaux d'assainissement et d'eau potable.

Pour bénéficier de ce service d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), la commune de Chambrey cotise à hauteur de 0,5 € par habitant et par an. Les prestations sont ensuite rémunérées à un tarif préférentiel pour chaque projet sur lequel MATEC intervient.

## DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE



Depuis le 1er janvier 2014, les collectivités en charge de l'eau potable sont tenues de disposer d'un «descriptif détaillé» de leur réseau ( Décret 2012-97 du 27 janvier 2012 ).

L'exigence d'un descriptif détaillé constitue, pour le législateur, un moyen pour améliorer la performance du service de distribution de l'eau potable. Ce descriptif doit ainsi être accompagné d'un plan d'actions dont l'objectif est d'améliorer le rendement du réseau et ainsi de diminuer les pertes par fuites.

Concrètement, le «descriptif détaillé» doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des branchements et vannes, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

En l'absence des informations nécessaires pour réaliser le "descriptif détaillé", le budget de la commune verra doubler à compter de 2015, la "Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau", dont le montant varie annuellement en fonction du rendement du réseau. En 2013, seul 45% de l'eau produite par la station de pompage est arrivée jusqu'à nos compteurs. Le montant de la redevance s'élevait à 1 650 €.

Le conseil municipal a donc décidé de lancer rapidement une étude de diagnostic du réseau pour se mettre en conformité, et s'affranchir du doublement de la redevance dès 2016. Le montant de cette étude sera financé à 70% par l'Agence de l'Eau.